



Feux de récoltes "Prévention"

**Prévenir les incendies avant la moisson et pendant la récolte...
Les agriculteurs ont un rôle primordial à jouer.**



Chaque année, dès le printemps et tout au long de la période estivale, les sapeurs-pompiers sont fortement mobilisés pour lutter contre les feux d'espaces naturels et tout particulièrement les feux de récoltes.

Ces incendies sont liés aux conditions météorologiques et engendrent des pertes d'exploitation considérables pour les agriculteurs.

Dans le cadre de sa politique de prévention, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône vous délivre quelques conseils et bonnes pratiques...

Rappel

Les départs de feux sont principalement dûs :

- ▶ Au dysfonctionnement des machines agricoles (filtres encrassés, pots d'échappement défectueux, mauvais graissage des mécanismes, problème électrique, usure de pièces...),
- ▶ A des étincelles qui se produisent suite à un choc entre la machine et des pierres ou des objets métalliques,
- ▶ A des causes humaines accidentelles (feu de camp, barbecue, jet de mégots...).

Des actions de prévention indispensables...

Vérifier



- Assurez-vous du bon fonctionnement des engins agricoles (absence de fuites, nettoyage régulier des filtres...) et de l'intégralité des fils électriques
- Entretenez, graissez, dépoussiérez, nettoyez, contrôlez le matériel et plus particulièrement les courroies

S'équiper

- Disposez d'un extincteur d'au moins 6 kg à poudre ou à eau avec additifs dans chaque engin, penser à faire vérifier périodiquement ces matériels (*arrêté préfectoral du 23/09/2023*)
- Gardez à portée de main votre téléphone pour prévenir les secours en cas de besoin



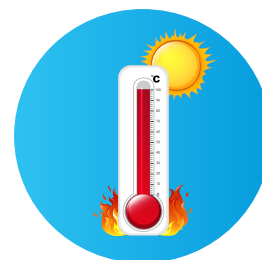
Disposer



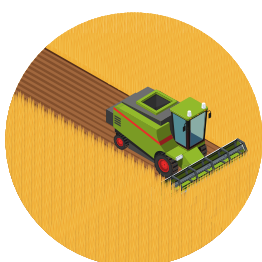
- Ayez à disposition, sur le site ou à proximité, des outils de travail du sol (déchaumeur à dents ou à disques) ainsi qu'une tonne d'eau

Se renseigner

- Prenez en compte la météo
- Soyez attentifs aux messages de l'application «Alerte 70»
- En cas de risque d'incendie élevé (forte chaleur, sécheresse, vent...), privilégiez les récoltes avant 12h ou après 16h



Limiter les risques



- Entamez le champ par sa moitié pour diviser la parcelle et créez ainsi un pare-feu
- Procédez ensuite à une coupe périphérique pour limiter les risques de propagation

...pour limiter les risques de feu de récoltes !